

4ÈME ÉDITION DU



PAVILLON DU STADE ERNEST WALLON
LES 10, 11 ET 12 MARS 2017

GUIDE TECHNIQUE DE L'EXPOSANT

SOMMAIRE

Interlocuteurs.	page	4
Lieux et accès	page	5
Montage / Exploitation / Démontage	page	6
Consignes de montage et démontage.	page	7
Règlement d'architecture.	page	8
Aménagement stand nu	page	9
Aménagement stands packagés	page	10
Services	page	15
Inauguration & nocturne	page	16
Informations pratiques.	page	17
Conditions Générales	page	19
Annexes	page	23

INTERLOCUTEURS

ORGANISATION GÉNÉRALE - COMMISSARIAT GÉNÉRAL

BIENVENUE À BORD

25, avenue de Casselardit
31300 TOULOUSE
Tél : 05 61 16 80 90 / 06 47 67 99 26

Christophe COMBE - Commissaire Général
Mail : combe-ime@orange.fr

Élodie RAMAHEFARISON - Chargée de projet
06 79 25 74 87
Mail : elodie.bab@numericable.fr

CHARGÉ DE SÉCURITÉ

PREVENT.I.S.T

14, rue des Briquetiers
31700 BLAGNAC
Tél : 05 61 30 50 00 / 06 85 20 01 30

Jacques LESNY
Mail : j.lesny@preventist.fr

INSTALLATION GÉNÉRALE / STANDS PERSONNALISÉS

IMAGIN'EXPO

27, boulevard du Libre Échange
31650 SAINT-ORENS DE GAMEVILLE
Tél : 05 61 00 17 00

Claire-Isabelle GIUSTRANTI
Mail : c.i-giustranti@imaginexpo.com

LOCATION DE MOBILIER

ALIANCE MOBILIER

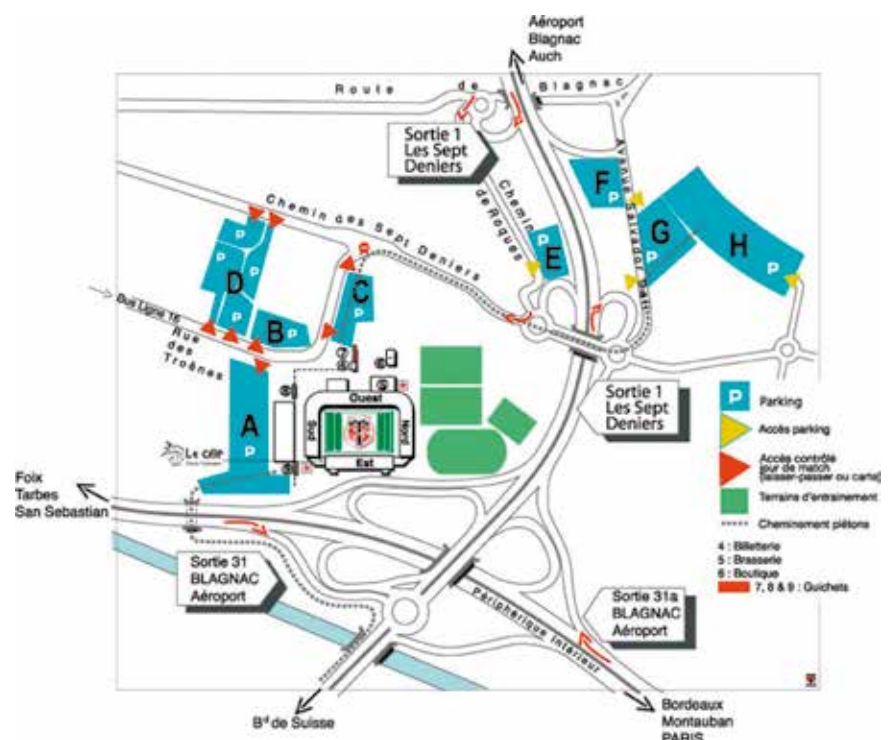
20, boulevard du Libre Échange
31650 SAINT-ORENS DE GAMEVILLE
Tél : 05 61 39 16 56

Jean-Pierre NAVARRI
Mail : contact@alliance-mobilier.com

LIEUX ET ACCÈS

PAVILLON DU STADE ERNEST WALLON

114, rue des Troènes
31200 TOULOUSE



LIVRAISON

Merci d'indiquer l'adresse de livraison ci-dessous à vos transporteurs et livreurs :

Pavillon du Stade Ernest Wallon – Salon du Logement Neuf de Toulouse

Nom du Stand

Stand n° (lettre + chiffre)

114, rue des Troènes

31200 TOULOUSE

ACCÈS

En bus : Ligne de bus L1

(pour toute information complémentaire, retrouvez tous les plans des lignes de bus et horaires : tisseo.fr/se-déplacer/horaires)

En voiture : Périphérique sortie 31

(Direction Blagnac aéroport, sortie 1, direction Les Sept Deniers)

STATIONNEMENT

Parking A : exposants

Parkings B, C et D : visiteurs

Tous les parkings sont gratuits

MONTAGE / EXPLOITATION / DÉMONTAGE

INSTALLATION

Mercredi 8 mars de 8h à 22h
Jeudi 9 mars de 8h à 22h

OUVERTURE DU SALON AUX VISITEURS

Vendredi 10 mars de 10h à 20h^{(1) (2)}
Samedi 11 mars de 10h à 19h
Dimanche 12 mars de 10h à 18h

⁽¹⁾ Inauguration à 12h00

⁽²⁾ Nocturne exposant et VIP de 20h30 à 23h le 10/03/17

DÉMONTAGE

Dimanche 12 mars de 18h à 00h

CONSIGNES DE MONTAGE ET DÉMONTAGE

MONTAGE / DÉMONTAGE

Les exposants devront obligatoirement effectuer le montage et le démontage de leur stand dans les périodes qui leur sont indiquées page 6. **Tout dépassement sera facturé 300 euros HT/heure directement à l'exposant.**

Tous les stands, décors, matériels et marchandises devront être impérativement retirés le **dimanche 12 mars 2017 à 00h**. Passé ce délai, l'exposant s'engage à régler à l'organisateur, le complément de location qui pourrait être réclamé par le Pavillon du Stade Ernest Wallon à titre de majoration de loyer pour occupation de longue durée, sans préjudice des mesures qui seront prises pour procéder à la libération des locaux. Toutes marchandises non reprises le **dimanche 12 mars 2017 à 00h** seront évacuées par l'organisateur et mises en benne. Ce coût sera à la charge de l'exposant.

L'emplacement doit être restitué dans l'état initial. Les dégâts constatés après le démontage des stands seront facturés à l'exposant.

Pendant le montage et le démontage, les véhicules devront être stationnés sur le Parking A (exposants). Aucun camion ou véhicule de tourisme et engins de manutention ne pourra pénétrer dans l'enceinte du pavillon.

Les équipements de protection individuelle (chaussures de sécurité, casque...) sont obligatoires pendant le montage et le démontage.

Lors du passage du responsable de sécurité, les aménagements doivent être terminés et les exposants doivent être obligatoirement présents sur les stands et être en mesure de justifier les qualités de résistance au feu des matériaux utilisés (certificat, etc.).

DÉCHETS

Les exposants devront obligatoirement prévoir l'enlèvement de tous leurs déchets chaque soir et à la fin de la manifestation.

SURVEILLANCE DES STANDS

Les exposants devront obligatoirement être présents et ne pas laisser leur stand sans surveillance pendant les périodes de montage et de démontage. Les exposants sont tenus d'être présents lors de la livraison et la reprise de leurs marchandises dans le cas où ils feraient appel à un transporteur extérieur à leur entreprise.

La surveillance générale du Salon est prise en charge par l'organisateur. Il s'agit d'une obligation de moyens et non de résultat. L'organisateur n'assure pas le gardiennage de chaque stand.

L'organisateur se décharge de toute responsabilité en cas de vol, pertes, dommages quelconques ou détérioration du matériel de l'exposant pendant son absence. Une attention particulière doit être portée aux outils de travail personnels (documentation, ordinateur portables, téléphones, tablettes...) pendant la durée totale du Salon (y compris lors du montage et du démontage).

NETTOYAGE DES STANDS

L'organisateur assure durant la durée du Salon le nettoyage global des parties communes et stands. Le nettoyage individuel des stands sera effectué sous réserve de l'évacuation de tous les déchets présents sur le stand chaque soir.

RÈGLEMENT D'ARCHITECTURE

La hauteur des stands est de 4 m. Il est strictement interdit de dépasser cette hauteur car le site ne le permet pas. Chaque exposant doit impérativement nous faire parvenir les plans techniques de son stand avec les côtes précises 6 semaines avant le début du Salon soit le **27 janvier 2017** dernier délai pour validation par l'organisateur.

L'élingage d'enseignes ou de ponts lumineux est strictement interdit. L'organisateur du Salon se réserve le droit de faire modifier ou démonter par l'installateur toutes installations susceptibles de gêner les exposants voisins ou le public.

Toutes décorations et installations devront être conçues de manière à dégager les allées, à ne pas gêner les stands voisins et permettre une grande visibilité du salon à travers les stands.

Ne pas dépasser 2/3 de fermeture pour les côtés de votre stand donnant sur les allées.

Il est formellement interdit de peindre sur les parties quelconques du bâtiment, ainsi que d'y accrocher, suspendre, fixer ou coller quoique ce soit.

Chaque exposant réserve une surface qui est matérialisée au sol par un traçage, sans moquette et sans installation de cloison, même en mitoyenneté.

Lors de l'installation des stands, les exposants ont l'obligation de **poser un double face spécial « sol fragile »** afin de ne pas détériorer le sol du pavillon.

Il est rappelé que toutes détériorations des emplacements sera refacturé à l'exposant.

Il est interdit d'utiliser des lettres vertes, ou la combinaison lettres blanches sur fond vert, ces couleurs étant réservées à la signalisation de la sécurité.

L'enseigne doit être comprise dans les limites du stand (ou îlot) et avoir un retrait de 1 m par rapport à toute mitoyenneté. Toute enseigne clignotante est interdite.

Tous les exposants ont un accès WIFI gratuit. Un code d'accès sera remis lors de la remise des badges exposants le jeudi 9 mars jour de livraison des stands.

AMÉNAGEMENT STAND NU

SOL : Lino avec pastilles en relief gris anthracite sur dalles béton avec plaques en plastique autobloquantes sur les allées et les stands nus.

Pour commander de la moquette, vous trouverez le bon de commande en annexe de ce guide.

BRANCHEMENT ÉLECTRIQUE : Aucun branchement électrique n'est prévu, pour toute commande d'électricité, merci de vous référer au contrat de réservation. Pour déterminer vos besoins en branchement électrique, cumulez la puissance des appareils (la puissance est mentionnée sur tout appareil électrique) et ainsi calculez la puissance nécessaire.

MOBILIER : Les stands sont fournis sans mobilier. Nous vous conseillons de passer votre commande au plus tôt pour bénéficier d'un large choix sur les gammes proposées.

Prestataire partenaire : www.aliance-mobilier.com, 05 61 39 16 56.

NETTOYAGE : Le nettoyage des stands est inclus dans le prix de la location, sous réserve de l'évacuation de tous les déchets chaque soir (sacs poubelles dans les allées).

GARDIENNAGE : La surveillance générale du Salon est prise en charge par l'Organisateur le jour et la nuit. Nous vous conseillons de faire surveiller vos installations pendant vos absences (montage, démontage, nuits...).

AMÉNAGEMENT STAND ÉQUIPÉ 18 OU 24 m²

Pour commander,
vous trouverez le bon de commande
en annexe de ce guide.

STAND PACKAGÉ PREMIUM (MODULAIRE)

SUPERFICIE : 18 m² (6x3m) OU 24 m² (8x3m)

HAUTEUR DU STAND : 2,40 m et hauteur enseigne 3,90 m

SOL : Moquette Atoll blue (réf. 1234) + 1 empreinte moquette 2x2 m quartz blue (réf.1224)

STRUCTURE :

Cloisons modulaires composées de structure de profilés aluminium laqué blanc + enseigne Haute. Réserve de 2m² avec porte modulaire fermant à clé, trois étagères et un portemanteau avec trois patères.

MOBILIER INCLUS :

1 table blanche (réf : 158W)
3 chaises blanches (rèf. 493W),
2 banques d'accueil (rèf. 708W),
2 tabourets (rèf.528W),
1 présentoir documents blanc (rèf. 770W),
1 corbeille à papier (rèf. 842W),
1 plante (réf. 933)

Pour visualiser le mobilier inclus : www.aliance-mobilier.com

ÉCLAIRAGE INCLUS :

Deux rails de trois spots 100 watts, deux spots à tige 100 watts, 1 multiprise réserve.

SIGNALÉTIQUE INCLUSE :

Une signalétique haute en impression numérique recto de 1,33L x 1,45H m
2 enseignes exposant allées recto 0,25Lx2,31H m
Une signalétique en impression numérique façade comptoir (x 2) 1x1 m.

Toute autre fabrication de signalétique
(cadres avec chainettes ou PVC, de
la mise en avant de vos réalisations,
perspectives, offres...)
sera proposée en sus.

Les cloisons de fond du stand vous
permettent de pouvoir vous exprimer
sur des visuels personnalisés, pour
plus d'informations merci de contacter
Élodie Ramahefarison
au 05 61 16 80 98
ou au 06 79 25 74 87



AMÉNAGEMENT STAND ÉQUIPÉ 18 OU 24 m²

Pour commander,
vous trouverez le bon de commande
en annexe de ce guide.

STAND PACKAGÉ SILVER (SEMI-TRADITIONNEL)

SUPERFICIE : 18 m² (6x3m) OU 24 m² (8x3m)

HAUTEUR DU STAND : 2,40 m et hauteur enseigne 3,90 m

SOL : Moquette cacao (réf. 9248) + 1 empreinte moquette 2x2 m buff coloured (réf.0956)

STRUCTURE :

Cloisons bois habillées sur les faces visibles de coton gratté crème

Réserve 1 porte : cloisons habillées sur surface visible de coton gratté crème

1 arche fabriquée avec tasseaux bois peints + 3 étagères + 1 portemanteau 3 patères

Coton gratté cacao sous l'arche

MOBILIER INCLUS :

1 table fumée (réf : 141T)

2 banques d'accueil (réf. 708W),

3 fauteuils fumé (réf. 692F),

2 tabourets (réf.592F),

1 corbeille à papier (réf. 843K),

1 plante (réf. 933)

1 porte doc plexi transparent

Pour visualiser le mobilier inclus : www.alliance-mobilier.com

ÉCLAIRAGE INCLUS :

8 spots à tige 50W et 2 spots à tige 300W 1 multiprise (réserve)

SIGNALÉTIQUE INCLUSE :

Impression numérique sur PVC format 2m x 1,40m (enseigne haute)

2 impressions numérique R° PVC 0,25 x 2,50 m

2 impressions sur comptoirs 1x1 m + coton gratté cacao sous l'arche.

Toute autre fabrication de signalétique
(cadres avec chainettes ou PVC, de
la mise en avant de vos réalisations,
perspectives, offres...)
sera proposée en sus.

Les cloisons de fond du stand vous
permettent de pouvoir vous exprimer
sur des visuels personnalisés, pour
plus d'informations merci de contacter
Élodie Ramahefarison
au 05 61 16 80 98
ou au 06 79 25 74 87



AMÉNAGEMENT STAND ÉQUIPÉ 18 OU 24 m²

Pour commander,
vous trouverez le bon de commande
en annexe de ce guide.

STAND PACKAGÉ PLATINIUM (TRADITIONNEL)

SUPERFICIE : 18 m² (6x3m) OU 24 m² (8x3m)

HAUTEUR DU STAND : 2,40 m et hauteur enseigne 3,90 m

SOL : Moquette taupe (ref.9395) + 1 empreinte moquette 2 x 1,5 m (réf. Nut 0916)

STRUCTURE :

Cloisons de fond en méla 19 mm egger, (réf.U113) sable

Fabrication d'une arche enseigne + bandeaux casquette supports 6 spots encastrés en méla 19mm egger (réf. U730) basalte

Fabrication 2 comptoirs en méla 19 mm egger (réf. U730) basalte, et U113 sable

Coton gratté blanc en plafond arche

MOBILIER INCLUS :

1 table fumée (réf : 141T)

3 fauteuils fumé (réf. 692F), 2 tabourets (rèf.592F),

1 corbeille à papier (réf. 843K), 3 étagères, porte-manteaux 3 patères

1 plante (réf. 933)

1 porte document plexi transparent

Pour visualiser le mobilier inclus : www.aliance-mobilier.com

ÉCLAIRAGE INCLUS :

Deux spots à tige 300 watts, 6 spots encastrés 50W, 1 multiprise réserve

1 applique murale

SIGNALÉTIQUE INCLUSE :

Une signalétique haute en impression numérique recto de 2,10 m x 1,40 m (x2)

2 enseignes exposant allées recto 0,25 x 2,50 m

Une signalétique en impression numérique façade comptoir (x 2) 1x1 m

Toute autre fabrication de signalétique
(cadres avec chainettes ou PVC, de
la mise en avant de vos réalisations,
perspectives, offres...)
sera proposée en sus.

Les cloisons de fond du stand vous
permettent de pouvoir vous exprimer
sur des visuels personnalisés, pour
plus d'informations merci de contacter
Élodie Ramahefarison
au 05 61 16 80 98
ou au 06 79 25 74 87



AMÉNAGEMENT STAND ÉQUIPÉ 18 OU 24 m²

Pour commander,
vous trouverez le bon de commande
en annexe de ce guide.

STAND PACKAGÉ PRESTIGE (TRADITIONNEL)

SUPERFICIE : 18 m² (6x3m) OU 24 m² (6x4m)

HAUTEUR DU STAND : 2,40 m et hauteur enseigne 3,90 m

SOL : Moquette graphite (ref.0965)

STRUCTURE :

8 cloisons de fond réalisées avec des cadres en aluminium,
recouverts d'une toile imprimée tendue sur toute la surface visible

Réserve 2 m² avec porte, recouverte d'une toile imprimée tendue sur toute la surface
visible (sauf intérieur de la réserve)

Fabrication d'une arche enseigne rétro-éclairée, recouverte d'une toile imprimée tendue sur
toute la surface

MOBILIER INCLUS :

1 comptoir Vague blanc (ref. 714W)

3 chaises transparentes (ref. 490T)

2 tabourets transparents (ref. 592T)

1 table en verre transparent (ref. 141T)

1 étagère métal (ref. 768X), 1 portemanteau (ref. 860G)

1 présentoir plexi transparent (ref. 788T), 1 corbeille à papier (ref. 843K)

1 plante (ref. 933)

Pour visualiser le mobilier inclus : www.aliance-mobilier.com

ÉCLAIRAGE INCLUS :

Trois spots à tiges halogènes, 1 multiprise réserve

SIGNALÉTIQUE INCLUSE :

Signalétique haute : 2000 x ht 800 mm, cloison de fond : 4000 x ht 2500 mm, cloison de la
réserve : 2000 x ht 2500 mm, cloison retour réserve : 500 x ht 2500 mm, cloison arche
(rétro-éclairée) : 1000 x ht 2500 mm, cloison extérieure sur allée : 1500 x ht 2500 mm.

Toute autre fabrication de signalétique
(cadres avec chainettes ou PVC, de
la mise en avant de vos réalisations,
perspectives, offres...)
sera proposée en sus.

Les cloisons de fond du stand vous
permettent de pouvoir vous exprimer
sur des visuels personnalisés, pour
plus d'informations merci de contacter
Élodie Ramahefarison
au 05 61 16 80 98
ou au 06 79 25 74 87



OPTIONS PLANCHER POUR 18 OU 24 m²

Pour commander,
vous trouverez le bon de commande
en annexe de ce guide.

Pour en savoir plus
sur les choix des options plancher
parquet, PVC et dalle de verre,
merci de contacter
Élodie Ramahefarison
au 05 61 16 80 98
ou au 06 79 25 74 87

STAND PACKAGÉ

OPTION 1 - PLANCHER ET PARQUET DOMOFLOOR :

Plancher épaisseur 38mm, plinte + cornières alu, parquet domofloor ép. 8mm,
pose et dépose

OPTION 2 - PLANCHER ET REVÊTEMENT SOL PVC :

Plancher épaisseur 38mm, plinte + cornières alu, PVC aspect béton gamme forbo salon trafic,
pose et dépose

SERVICES

ACCUEIL EXPOSANTS ET VISITEURS

L'accueil exposant sur site se situe à l'espace Commissariat Général. Vous pourrez retirer vos badges lors de la période de montage. L'accueil visiteurs se situe à l'espace Accueil.

ANIMATIONS SUR STAND

Toute animation de type événementiel (buffet, cocktail, tombola...) est strictement interdit à chaque exposant durant les heures d'ouverture au public.

BADGES

Le badge « Exposant » permet d'accéder au Salon et aux parkings exposants durant les périodes de montage, d'ouverture et de démontage. Il sera exigé et obligatoire pour entrer sur les sites.

ESPACE « INFORMATIONS »

Des cartes programmes seront imprimées sur les cloisons afin de présenter tous les programmes immobiliers neufs intra-muros proches couronne et grande couronne.

ESPACE « ATELIERS / DÉBATS »

Cet espace d'environ 100 m² est dédié aux ateliers/débats afin d'évoquer différents thèmes durant les heures d'ouverture du Salon.

ESPACE « RESTAURATION »

En cours

INAUGURATION & NOCTURNE

L'inauguration de cette 4ème édition se déroulera le **Vendredi 10 mars à 12h00**.
L'inauguration sera suivie d'un cocktail déjeunatoire.

La nocturne aura lieu le **vendredi 10 mars de 20h30 à 23h et sera fermée au public**.
Cette nocturne sera accessible seulement **sur invitation**. Nous vous transmettrons des
cartons d'invitations VIP à envoyer à vos partenaires, clients et prospects.
Pour des raisons logistiques, nous avons sélectionné les 6 traiteurs ci-dessous pour
l'organisation de vos buffets et cocktails sur vos stands :

- C&N TRAITEUR : 05 61 37 10 10 - www.c-et-n-traiteur.fr
- ESPRIT TRAITEUR : 05 61 30 43 00 - www.esprit-traiteur.com
- FALCOU TRAITEUR : 05 62 89 04 70 - www.traiteur-a-toulouse.fr
- GIMM TRAITEUR : 05 62 89 20 20 - www.gimm-traiteur.com
- MAISON GARCIA : 05 61 74 77 47 - www.maison-garcia.fr
- SKANDI TRAITEUR : 05 34 27 10 38 - contact@skandi.fr

Attention : l'accès à l'intérieur du salon est strictement interdit aux traiteurs avant 19 h.
Tout autre traiteur se verra refuser l'accès au Salon.

Toute animation sur stands de type évènementiel (buffet, cocktail, tombola...) est strictement interdite durant les heures d'ouverture au public.

INFORMATIONS PRATIQUES

RESTAURANTS

Ci-dessous une liste de restaurants à proximité du Pavillon du Stade Ernest Wallon :

LA BRASSERIE DU STADE

Ouvert le vendredi midi et soir
Fermé durant le week-end
Réservation : 05 34 42 24 20

LES RAQUETTES DU STADE

Ouvert le vendredi midi et soir
Samedi et dimanche midi et soir sur réservation
Réservation : 05 34 43 08 14

LES JARDINS DE L'OLYMPE

200, route de Blagnac
31200 TOULOUSE
Réservation : 05 61 57 02 86
Ouvert le vendredi et samedi midi et soir, et le dimanche midi

LE PAVÉ DES MINIMES

173, avenue des Minimes
31200 TOULOUSE
Réservation : 05 61 57 38 02
Ouvert le vendredi et le samedi midi et soir

AU POIS GOURMAND

3, rue Émile Heybrard
31200 TOULOUSE
Réservation : 05 34 36 42 00
Ouvert le vendredi et le samedi midi et soir, et le dimanche midi

LES 3 DYNASTIES

21, avenue Général Compans
31700 BLAGNAC
Réservation : 05 61 15 70 00
Ouvert le vendredi et le samedi midi et soir, et le dimanche midi

L'ÉMERAUDE

148, boulevard de Suisse
31200 TOULOUSE
Réservation : 05 61 13 82 75
Ouvert le vendredi midi et soir, le samedi et dimanche soir

LA CANCHA

2, impasse André Dandine
ZAC Daturas
31200 TOULOUSE
Réservation : 05 34 42 13 02
Ouvert le vendredi midi et soir
Fermé durant le week-end

INFORMATIONS PRATIQUES

HÔTELS

HÔTEL IBIS

99, boulevard de la Marquette
31000 TOULOUSE
Réservation : 05 62 27 28 28
Site : www.ibishotel.com

B&B HÔTEL

77, boulevard de l'Embouchure
31200 TOULOUSE
Réservation : 08 92 78 81 02
Site : www.hotelbb.com

HÔTEL BALLADINS TOULOUSE PURPAN

1, rue Jean Viollis
31300 TOULOUSE
Réservation : 05 34 50 58 58
Site : www.balladins.com

HÔTEL PALLADIA

271, avenue de Grande Bretagne
31300 TOULOUSE
Réservation : 05 62 12 01 20
Site : www.hotelpalladia.com

TAXIS

CAPITOLE TAXI

05 34 25 02 50

TAXI DU MIDI

06 98 05 44 92

TAXI GRAND TOULOUSE

06 72 10 98 80

TAXI TOULOUSE SERVICES

06 03 46 03 54

CONDITIONS GÉNÉRALES

1 • GÉNÉRALITÉS

Les présentes Conditions Générales sont applicables à l'ensemble des exposants. Toute réservation d'emplacement et/ou de stand packagé au Salon implique l'adhésion totale et entière de l'exposant aux présentes Conditions Générales et à tous les autres documents remis par l'organisateur. Les modalités d'organisation du Salon (date d'ouverture, durée, lieu, heures d'ouverture et de fermeture, prix des entrées) sont déterminées par l'organisateur et peuvent être modifiées à son initiative.

2 • CONDITIONS DE PARTICIPATION

Toute personne désirant exposer au Salon doit adresser à l'organisateur une demande de réservation via le contrat de réservation. L'organisateur n'est pas tenu de motiver les décisions qu'il prend en cas de refus de participation. En cas de refus de la demande de réservation par l'organisateur, il est tenu d'en informer par courrier le demandeur dans un délai d'un mois, à compter de la réception du contrat de réservation. Les sommes versées par le demandeur lui sont remboursées à l'exclusion des frais d'inscription qui restent acquis à l'organisateur. En cas d'acceptation de la demande de réservation par l'organisateur, la signature du contrat de participation constitue un engagement ferme et irrévocable de la part de l'exposant de payer l'intégralité de sa réservation au Salon et/ou sa commande de stand packagé. L'organisateur refuse toutes demandes de réservation après la date limite d'inscription fixée (cachet de La Poste faisant foi).

3 • MODALITÉS DE FACTURATION ET DE PAIEMENT

Tous les prix indiqués sur les documents sont exprimés en Euros sur une base hors taxes. Conformément aux dispositions légales et réglementaires applicables aux prestations, les prix seront majorés de la taxe sur la valeur ajoutée aux taux en vigueur de 20%.

Le règlement des sommes dues s'effectue comme suit :

- Versement du 1^{er} acompte (50% du montant TTC) lors de l'envoi par courrier du contrat de réservation, par chèque ou virement bancaire (ordre de virement obligatoire). Une facture d'acompte sera transmise par retour à l'exposant par courrier.
- La facture de solde sera transmise courant janvier et devra être réglée avant le début de la manifestation par chèque ou virement bancaire.

En cas de non versement de la totalité des sommes demandées (acompte + solde), l'organisateur interdira l'installation du stand.

Les demandes de stand packagé faites après la date limite d'inscription au Salon sont payables à la commande dans leur intégralité. Les paiements doivent être adressés à l'ordre de BIENVENUE À BORD SALON, en Euros.

4 • DÉFAUT DE PAIEMENT

Tout retard dans le règlement des factures émises par l'organisateur entraîne l'application de plein droit d'intérêts de retard à un taux égal à 3 fois le taux de l'intérêt légal qui débutera le lendemain de la date d'échéance indiquée sur les factures. En application de l'article L441-6 alinéa 12 du Code de Commerce, tout retard dans le paiement de chacune des factures susmentionnées rend en outre le débiteur redevable d'une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement d'un montant de 40 € en plus des pénalités de retard mentionnées ci-dessus. Cette indemnité forfaitaire n'est pas limitative au montant des autres frais qui pourraient être engagés par l'organisateur au recouvrement de ses créances.

CONDITIONS GÉNÉRALES

5 • RÉPARTITION DES EMPLACEMENTS

L'organisateur établit le plan du Salon et effectue la répartition des emplacements librement, en tenant compte de la date d'enregistrement du contrat de participation (pour la 1^{ère} édition, de la Lettre d'intention), des désirs exprimés par l'exposant et de la nature des produits et/ou services qu'il présente. L'organisateur se réserve le droit de modifier les surfaces demandées par l'exposant dans une limite de 20% et ainsi modifier en conséquence la facturation sans que l'exposant ne puisse demander l'annulation de sa participation. Les surfaces à louer n'excèdent pas 42 m².

L'emplacement du stand attribué à un exposant lui est communiqué au moyen d'un plan précisant les cotes. La responsabilité de l'organisateur n'est pas engagée s'il y a une différence entre les côtes indiquées sur les plans et les dimensions réelles de l'emplacement. Toute réclamation concernant l'emplacement défini par le plan doit être adressée par courrier sous 8 jours après la réception du plan définitif du Salon. En aucun cas l'organisateur ne répondra vis-à-vis de l'exposant des conséquences qui pourraient découler de l'emplacement qui lui a été attribué.

6 • SOUS-LOCATION / CO-EXPOSITION

Sauf autorisation préalable et écrite de l'organisateur, l'exposant ne peut céder, sous-louer ou partager, à titre onéreux ou gracieux tout ou partie de son emplacement.

7 • INSTALLATION ET CONTENU DU STAND

Toutes les informations relatives au montage, à l'installation et au démontage sont disponibles dans le Guide de l'Exposant. L'exposant est tenu de respecter les hauteurs maximales des stands et des enseignes fixées par l'organisateur (cf. Guide de l'Exposant). Toute infraction entraînera le démontage immédiat du stand aux frais de l'exposant contrevenant. L'exposant doit obligatoirement faire valider son projet d'aménagement du stand, d'implantation des matériels et équipement à l'organisateur.

L'organisateur se réserve le droit de faire supprimer ou modifier des installations qui pourraient nuire à l'aspect général du Salon ou gêneraient les exposants voisins ou les visiteurs, ou qui ne seraient pas conformes au plan préalablement validé par l'organisateur.

L'organisateur décline toute responsabilité concernant les installations des exposants. Les emplacements et équipements mis à disposition par l'organisateur sont réputés en bon état. Ils doivent être restitués dans le même état. Toute détérioration causée aux bâtiments (sol occupé, équipements), par l'exposant ou par ses installations, matériels, ou marchandises et constatée lors de la restitution sera facturée à l'exposant. Le nettoyage de chaque stand est effectué dans les conditions et délais indiqués par l'organisateur.

8 • MONTAGE / DÉMONTAGE

L'organisateur communique le calendrier du montage, du démontage des stands, de l'enlèvement des matériels/produits dans le Guide de l'Exposant. Le non-respect par l'exposant de ce calendrier donne droit à l'organisateur de réclamer le paiement de pénalités de retard et des dommages et intérêts.

9 • RESPECT DES ESPACES

L'exposant ne peut faire en aucun cas de la publicité, sous quelque forme que ce soit, pour des sociétés non exposantes. Toute publicité lumineuse doit être préalablement soumise à l'organisateur. L'organisateur se donne le droit de refuser une ou plusieurs publicités lumineuses si celle-ci entraîne une gêne pour les exposants voisins, une entrave à la circulation et à la bonne tenue du Salon.

La distribution de prospectus et d'imprimés visant à détourner au profit de l'exposant le visiteur est strictement interdite dans l'enceinte du Salon et aux abords mêmes du Salon dans un rayon de 500 mètres. Ces prospectus et imprimés doivent être mis à disposition des visiteurs dans l'enceinte du stand de l'exposant.

Tout fond sonore pouvant gêner les exposants voisins et les visiteurs est strictement interdit. Toute animation de type événementiel (buffet, cocktail, tombola, inauguration) est strictement interdite à chaque exposant durant les heures d'ouverture au public.

CONDITIONS GÉNÉRALES

10 • DROIT À L'IMAGE / COMMUNICATION

Chaque exposant autorise gracieusement l'organisateur à :

- réaliser des photos et/ou des films de l'exposant, des membres de son équipe ainsi que les produits exposés sur son stand ;
- utiliser ces images, sa marque, sa dénomination sociale comme référence pour les besoins de sa communication sur divers supports (print et web) pour une durée de cinq (5) ans à compter de la signature du contrat de réservation. De plus, l'exposant qui souhaite réaliser des photos et/ou des films doit préalablement demander l'autorisation par courrier à l'organisateur.

11 • GUIDE DU VISITEUR

Seul l'organisateur a le droit d'éditer, ou de faire éditer, et de diffuser le Guide du Visiteur (sous forme de journal ou magazine). Les renseignements nécessaires à la rédaction du guide sont fournis par les exposants sous leur responsabilité. L'organisateur ne peut être tenu responsable des omissions, des erreurs de reproduction, de composition ou hypographiques qui peuvent se produire.

12 • RÉGLEMENTATION DU SALON

Lors de la manifestation, chaque exposant est tenu de respecter les réglementations en vigueur édictées par les pouvoirs publics ou par l'organisateur. Celles-ci sont détaillées dans le Guide de l'Exposant.

13 • DOUANES

Il appartient à chaque exposant d'accomplir les formalités douanières pour les matériels et les produits en provenance de l'étranger. L'organisateur ne peut être tenu responsable des difficultés qui pourraient survenir lors de ces formalités.

14 • ASSURANCES DE REONSABILITÉ CIVILE

Une assurance est souscrite par l'organisateur contre les conséquences pécuniaires de sa responsabilité civile en qualité d'organisation. L'organisateur ne répond donc pas des dommages que l'exposant pourrait occasionner à des tiers, ni des dommages subis aux biens des exposants.

L'exposant s'engage à souscrire avant le début du salon, les contrats d'assurance couvrant :

- les conséquences pécuniaires des responsabilités pouvant lui incomber en raison des dommages corporels, matériels et immatériels, causés aux tiers, y compris au gestionnaire et au propriétaire du site, du fait de son activité à l'occasion de sa participation au salon (y compris pendant les périodes de montage et de démontage) ;
- les conséquences pécuniaires de la responsabilité civile qu'il pourrait encourir au titre des dommages matériels au Site et immatériels consécutifs ou non, causés au gestionnaire du site et/ou au propriétaire du site, dans le cadre de l'occupation du site. Ces garanties des risques locatifs devront être délivrées pour un montant minimum par sinistre de 3 000 000 €. les dommages causés aux biens appartenant à l'exposant devra justifier de la souscription de telles polices en transmettant une copie de l'attestation d'assurance correspondante à l'organisateur dans les trente (30) jours suivant la signature du dossier de réservation.

Si l'exposant ne justifie pas de la souscription d'une police dommages aux biens, l'organisateur se donne le droit de refuser la participation de l'exposant.

15 • RESPONSABILITÉ DE L'ORGANISATEUR

L'organisateur est exonéré de toute responsabilité concernant les troubles de jouissance et préjudices commerciaux qui pourraient être subis par les exposants pour quelque cause que ce soit.

CONDITIONS GÉNÉRALES

16 • ANNULATION DU SALON POUR CAUSE DE FORCE MAJEURE

En cas d'annulation du Salon par l'organisateur pour survenance d'un cas de force majeure, ce dernier en avisera sans délai les exposants. Dans ce cas, il n'y aura lieu à aucun dommages et intérêt et les sommes perçues par l'organisateur seront restituées à l'exposant.

Seront considérés comme cas de force majeure :

- les évènements revêtant cette qualification admise par la jurisprudence française,
- quelle que soit leur cause, les évènements rendant impossible l'exploitation du site.

17 • SANCTIONS

En cas d'infraction aux Conditions générales, l'organisateur pourra, après une mise en demeure le cas échéant, réalisée en présence d'un huissier, procéder de plein droit à la fermeture immédiate du stand et faire défense à l'exposant d'y pénétrer, sans que l'exposant puisse prétendre à un quelconque dédommagement financier et matériel de la part de l'organisateur. Les frais occasionnés par l'intervention de l'organisateur (frais d'huissier et frais relatifs à la fermeture) seront mis à la charge de l'exposant.

En toute hypothèse, dès lors qu'une infraction aura été constatée, l'organisateur sera en droit de résilier le présent contrat sans préjudice des dommages et intérêts qui pourront être réclamés à l'exposant et reprendra immédiatement la libre disposition des espaces loués.

18 • RÉCLAMATIONS ET CONTESTATIONS

Toute réclamation devra être effectuée par lettre recommandée avec accusé de réception dans les dix (10) jours suivant la clôture du salon. Tout différend n'ayant pu être résolu à l'amiable sera de la compétence exclusive des Tribunaux de Toulouse.

La participation au salon ainsi que tous les actes pris en considération de cette participation seront soumis au droit français.

ANNEXES



ANNEXE 1 LOCATION DE MOQUETTES



BON DE COMMANDE

Formulaire à retourner avant le 23 janvier 2017 accompagné du règlement
à Bienvenue à Bord, 25, avenue de Casselardit, 31300 Toulouse.

Stand n° : **Surface du stand :**

Raison sociale :

Adresse :

.....

Code postal : **Ville :**

Téléphone : **Fax :**

Responsable du stand :

Couleur au choix (cochez la case de votre choix)

bleu vert rouge gris

Prix au m² : 12 € HT

Superficie du stand : m² x 12,00 € = € HT
TVA 20% = €
Montant TTC = €

Règlement obligatoire à la commande.

À défaut de règlement accompagnant la commande, celle-ci sera classée en attente sans exécution de travaux.

Règlement par chèque au nom de : Bienvenue à Bord Salon

Règlement par virement bancaire :
Titulaire du compte : Bienvenue à Bord Salon
Crédit Agricole Toulouse 31
Code banque 13106 – Code guichet 00500
Compte 30000255749 – Clé RIB 27
Iban FR76 1310 6005 0030 0002 5574 927

Une facture vous sera transmise à réception du règlement.

**Date, signature et cachet du demandeur
avec la mention manuscrite « lu et approuvé »**

CONDITIONS DE LOCATION

Toute signature de nos devis vaut acceptation par le client des conditions de location ci-après :

ARTICLE 1 – COMMANDE – TARIFICATION

Les prix de location s'entendent HT et hors assurance pour la durée d'un salon/congrès ou pour une période n'excédant pas 8 jours calendaires. Toute période supérieure fera l'objet d'un devis.

Le transport et la main d'œuvre sont inclus dans nos tarifs catalogue ou E-Commerce uniquement dans le cadre de salons, manifestations où ALIANCE MOBILIER est le fournisseur officiel. Les frais de main d'œuvre sont inclus dans le cas d'un accès camion sans contraintes, d'une livraison en rez de chaussée, ou par monte-charge avec accès palettes et transpalettes. Les livraisons sans accès transpalettes, par escalier, sur un sol non stabilisé, sans accès camion, ou à des horaires et jours non ouvrables « Entre 22h et 6h, le dimanche et les jours fériés » feront l'objet de frais spécifiques. Les livraisons effectuées après l'ouverture officielle de la manifestation, seront facturées. Dans tous les autres cas « manifestation isolée, événements ponctuels, livraison France et étranger, commandes indépendantes... » des frais de livraison, manutention seront facturés au cas par cas.

Dans le cadre d'une tarification événementielle, les prix s'entendent au départ de notre dépôt et pour une immobilisation maximale de 48h entre le départ et le retour du matériel. Tous les services apportés « transport, déchargement, mise en place, permanence, reprise... » feront l'objet d'une facturation complémentaire. La facturation des commandes « longue durée » supérieure à 8 jours, s'effectue par tranches de 1 mois à dater du jour de la livraison. Tout mois commencé est dû en totalité.

Toute commande passée et modifiée moins de 5 jours ouvrables avant la livraison sera majorée de 10%. Les commandes reçues moins de 24h avant la livraison ou sur site seront majorées de 20%.

Commande E-COMMERCE : Le CLIENT déclare accepter les caractéristiques et les limites du réseau Internet. Les données sur Internet circulant sur des réseaux hétérogènes aux capacités techniques diverses, la fiabilité des transmissions ne peut être garantie. Au titre de l'article 34 de ladite loi, les utilisateurs disposent d'un droit d'accès, de modification, de rectification et de suppression des données les concernant. Pour l'exercer, vous pouvez vous adresser directement à ALIANCE MOBILIER par courrier adressé à notre siège social en précisant « Service gestion des données personnelles @ ». Le site Internet d'ALIANCE MOBILIER fait l'objet d'un système de sécurisation pour les informations confidentielles. Sauf preuve contraire, les données enregistrées par l'exposant/client constituent la preuve de l'ensemble des transactions passées entre ALIANCE MOBILIER et l'Exposant/client. Les données enregistrées par le système de paiement constituent la preuve des transactions financières.

Pour être validée, toute commande devra se faire par écrit, accompagnée de son règlement :
Par chèque à l'ordre d'ALIANCE MOBILIER
Par virement (RIB sur bon de commande)
Par paiement en ligne sur notre site :
www.aliance-mobilier.com

Annulation de commande : Pour être prise en considération, l'annulation devra être adressée à ALIANCE MOBILIER par lettre recommandée au plus tard 10 jours ouvrables avant la date de livraison, à défaut la commande fera l'objet d'une facturation. Dans ce cadre, un forfait de 50% de la commande sera retenu pour la réservation et la perte d'exploitation du matériel réservé. Moins de 72h avant la livraison, l'intégralité de la commande sera due !

A titre exceptionnel, l'enlèvement du matériel par le client « si accord de la société ALIANCE MOBILIER » pourra se faire au siège contre signature d'un bon de livraison, sans qu'il ne soit procédé à une quelconque réduction de prix. Un dépôt de garantie par chèque sera demandé et restitué au retour après contrôle du matériel. Les horaires de livraison ne sont donnés qu'à titre indicatif, seule la mention du(des) jour(s) de livraison peut être considérée comme contractuelle.

ARTICLE 2 – LIVRAISON

Bien préciser à la commande le nom de la manifestation, le bâtiment, l'allée, le nom de la société/exposant et le numéro de stand pour faciliter la livraison.

ALIANCE MOBILIER s'engage à livrer le matériel commandé, la veille de l'ouverture de la manifestation, sauf accord spécifique avec notre service commercial précisé sur la confirmation de commande.

Dans le cas de livraison sur un stand de Foire-Exposition ou Salon, le matériel est considéré comme livré dès qu'ALIANCE MOBILIER l'a déposé sur le stand indiqué par le client, même en l'absence de celui-ci ou de son représentant.

Faute par le locataire de nous avoir informé par téléphone et dans un délai de 24 heures de la mise à disposition du matériel loué, présenté par écrit des réclamations justifiées sur l'état du matériel loué et sur les quantités, il sera réputé l'avoir pris en bon état général avec l'obligation de le rendre tel quel en fin de location. Passé ce délai aucune réclamation ne sera acceptée.

En raison des disponibilités de stock, liées à des périodes de forte demande, ALIANCE MOBILIER se réserve expressément le droit de fournir un matériel de remplacement, de qualité et d'utilisation égale ou supérieure.

Faute par le client de refuser ce matériel de remplacement au moment de la mise à disposition, il sera réputé l'accepter et souscrire aux obligations qui en découlent.

Les frais de transport sont compris pour toute livraison dans un rayon de 30 kms au départ du dépôt d'ALIANCE MOBILIER. Au-delà de 30 Kms un supplément transport pourra être devisé.

Pour une livraison demandée après l'ouverture du salon ou de la manifestation, un dimanche, un jour férié ou en dehors des heures ouvrables, des frais de logistique seront facturés en sus.

ARTICLE 3 – RESPONSABILITES DU LOCATAIRE

Dès la livraison sur le stand, même en cas d'absence du client, le matériel est sous sa responsabilité. Il en est responsable de la livraison à la reprise par nos soins.

Le matériel doit être utilisé conformément à sa destination usuelle. Le locataire doit veiller à éviter toute détérioration.

Le locataire doit prendre ses dispositions pour que le matériel loué soit vidé de tous objets ou documents dès la fermeture du salon ou de la manifestation. En aucun cas la Société ALIANCE MOBILIER ne saurait être tenue pour responsable en cas de détérioration ou disparition d'objets ou documents qui n'auraient pas été retirés à l'intérieur du matériel loué.

Aucune modification ou transformation ne pourra être apportée à notre matériel. Aucun clouage, vissage, pose d'adhésif, de peinture ne pourront être effectués sur nos meubles.

ARTICLE 4 – CONDITIONS DE REGLEMENT

- Pour une première commande : règlement de la totalité avant la livraison quelque-soit le montant de la commande.

- Pour toute commande inférieure à 2 000 €H.T. : règlement du montant total à la commande.

- Pour toute commande supérieure à 2 000 €H.T. : règlement d'un acompte de 50 % à la commande, le solde à régler à réception de facture.

Tarif : sauf accord préalable pour raison particulière, les prix de location sont ceux du tarif en vigueur au jour de la mise à disposition du matériel.

Des frais administratifs (15 €HT) seront comptés sur toute facture refaite à la demande du client. Si nous devons établir plusieurs factures pour une même commande, nous facturerons des frais de gestion à hauteur de 10 €HT par facture complémentaire.

ARTICLE 5 – FRAIS DE GARANTIE

La participation aux frais de garantie « risques et pertes » est obligatoire sauf pour les écrans, matériels informatique, machines à café, fontaines à eau ou dans le cas des enlèvements et retour par le client, cela impliquant la pleine responsabilité du locataire. Les frais de garantie couvrent le vol mais pas la détérioration. La garantie du risque Vol est subordonnée à la fourniture d'un récépissé de dépôt de plainte auprès des autorités compétentes dans les 24 heures.

En cas de perte, détérioration ou non-respect des conditions de location, le locataire s'engage à régler à ALIANCE MOBILIER le montant de la facture de remise en état ou de remplacement du matériel perdu ou détérioré.

En cas de refus de souscription, le locataire engage automatiquement sa responsabilité pour toute dégradation, disparition ou vol du matériel et s'engage à régler à ALIANCE MOBILIER le montant de la facture de remise en état ou de remplacement de celui-ci à leur valeur neuve.

ARTICLE 6 – DEPOT DE GARANTIE

Certains articles sont soumis au dépôt de garantie. Ce dépôt de garantie « 4 fois la valeur de la location » sera restitué au client après récupération, vérification et règlement en totalité de la commande. Il sera encaissé par nos soins en cas de problèmes liés à la détérioration ou non restitution du matériel. En cas de refus du dépôt de garantie, la commande sera purement et simplement annulée.

ARTICLE 7 – CLAUSE DE RESERVE DE PROPRIETE

Le matériel loué est la propriété pleine et entière d'ALIANCE MOBILIER et est insaisissable.

En cas de vente, le mobilier reste la propriété d'ALIANCE MOBILIER jusqu'au paiement intégral du prix de vente, des intérêts de retard éventuels et de tous les frais accessoires ; l'acheteur n'a que la qualité de dépositaire du mobilier livré ou enlevé, et en devient responsable dès sa prise en charge.

Cette convention est opposable non seulement à l'acheteur, mais également à ses créanciers et aux tiers.

Le CLIENT reconnaît qu'ALIANCE MOBILIER est pleinement autorisée à citer son nom en tant que référence commerciale, sauf demande expresse du CLIENT effectuée par courrier postal.

ARTICLE 8 – FORCE MAJEURE

Constitue un cas de force majeure tout événement défini comme tel par le droit français et qui a pour résultat de rendre l'exécution de la prestation impossible ou déraisonnablement onéreuse. De façon expresse, sont considérés comme cas de force majeure outre ceux habituellement retenus par la jurisprudence des tribunaux français, les cas suivants : Les grèves totales ou partielles, internes ou externes à l'entreprise, lock-out, intempéries, épidémies, blocages des moyens de transport ou d'approvisionnement pour quelque raison que ce soit, tremblement de terre, incendies, tempêtes, inondations, dégâts des eaux, restrictions gouvernementales ou légales, modifications légales ou réglementaires des formes de commercialisation, pannes d'ordinateur, blocages des télécommunications, et tous autres cas indépendants de la volonté expresse des parties empêchant l'exécution normale du contrat. ALIANCE MOBILIER est exonérée de toute responsabilité des conséquences dommageables résultant d'un cas de force majeure et qui ne permettraient pas la livraison de la commande. Si par suite d'un cas de force majeure ALIANCE MOBILIER est dans l'impossibilité d'exécuter ses prestations et d'assurer ses obligations, la commande sera annulée. La non-exécution des prestations pour cas de force majeure n'ouvrira aucun droit à indemnité de la part d'ALIANCE MOBILIER envers le client.

ARTICLE 9 – LITIGES

Pour toute contestation ou litige, le Tribunal de TOULOUSE sera seul compétent. Il est expressément convenu que les présentes conditions de location s'appliquent de façon exclusive dans toutes les relations commerciales qui lient la société ALIANCE MOBILIER avec le présent signataire. Ces conditions se substituent à tout autre document, ainsi qu'aux conditions d'achat ou de location du client, en globalité.

*aliance
mobilier*

LOCATION DE MOBILIER

20, boulevard du Libre-échange
Z.I. des Champs-Pinsons
FR-31650 SAINT-ORENS-DE-GAMEVILLE



ANNEXE 4

STAND PACKAGÉ PREMIUM (MODULAIRE)

18 OU 24 M²



BON DE COMMANDE

Formulaire à retourner avant le 23 janvier 2017 accompagné du règlement

à Bienvenue à Bord, 25, avenue de Casselardit, 31300 Toulouse.

Stand n° : **Surface du stand :**

Raison sociale :

Adresse :

.....

Code postal : **Ville :**

Téléphone : **Fax :**

Responsable du stand :

Descriptif :

Hauteur du stand : 2,40 m et hauteur enseigne 3,90 m
Sol : Moquette Atoll blue (réf. 1234) + 1 empreinte moquette 2x2 m quartz blue (réf.1224)
Structure : Cloisons modulaires composées de structure de profilés aluminium laqué blanc + enseigne Haute
Réserve : Réserve de 2m² avec porte modulaire fermant à clé, trois étagères et un portemanteau avec trois patères
Mobiliers inclus* : www.aliance-mobilier.com
- 1 table blanche (réf : 158W)
- 3 chaises blanches (rèf. 493W),
- 2 banques d'accueil (réf. 708W),
- 2 tabourets (réf.528W),
- 1 présentoir documents blanc (rèf. 770W),
- 1 corbeille à papier (réf. 842W),
- 1 plante (réf. 933)

* sous réserve des disponibilités au moment de la commande

Éclairage inclus : - Deux rails de trois spots 100 watts, deux spots à tige 100 watts, 1 multiprise réserve

Signalétique incluse : - Une signalétique haute en impression numérique recto de 1,33L x 1,45H m
- 2 enseignes exposant allées recto 0,25Lx2,31H m
- Une signalétique en impression numérique façade comptoir (x 2) 1x1 m

cochez la case de votre choix	Superficie	Tarif HT	TVA 20%	Tarif TTC
<input type="checkbox"/>	18 m ²	2 450 €	490 €	2 940 €
<input type="checkbox"/>	24 m ²	2 750 €	550 €	3 300 €

Règlement obligatoire à la commande.

À défaut de règlement accompagnant la commande, celle-ci sera classée en attente sans exécution de travaux.

Règlement par chèque au nom de : Bienvenue à Bord Salon

Règlement par virement bancaire :

Titulaire du compte : Bienvenue à Bord Salon

Crédit Agricole Toulouse 31

Code banque 13106 – Code guichet 00500

Compte 30000255749 – Clé RIB 27

Iban FR76 1310 6005 0030 0002 5574 927

Une facture vous sera transmise à réception du règlement.

**Date, signature et cachet du demandeur
avec la mention manuscrite « lu et approuvé »**



ANNEXE 5

STAND PACKAGÉ SILVER (SEMI-TRADITIONNEL)

18 OU 24 M²



BON DE COMMANDE

Formulaire à retourner avant le 23 janvier 2017 accompagné du règlement

à Bienvenue à Bord, 25, avenue de Casselardit, 31300 Toulouse.

Stand n° : **Surface du stand :**

Raison sociale :

Adresse :

.....

Code postal : **Ville :**

Téléphone : **Fax :**

Responsable du stand :

Descriptif :

Hauteur du stand : 2,40 m et hauteur enseigne 3,90 m
Sol : Moquette cacao (réf. 9248) + 1 empreinte moquette 2x2 m buff coloured (réf.0956)
Structure : Cloisons bois habillées sur les faces visibles de coton gratté crème
Réseve 1 porte : cloisons habillées sur surface visible de coton gratté crème, 1 arche fabriquée avec tasseaux bois peints + 3 étagères + 1 portemanteau 3 patères
Mobilier inclus* : www.aliance-mobilier.com
- 1 table fumée (réf.141T)
- 2 banques d'accueil (réf.708W),
- 3 fauteuils fumé (réf.692F),
- 2 tabourets (réf.592F),
- 1 corbeille à papier (réf.843K),
- 1 plante (réf.933)
- 1 porte doc plexi transparent

* sous réserve des disponibilités au moment de la commande

Éclairage inclus : - 8 spots à tige 50W et 2 spots à tige 300W 1 multiprise (réserve),
Signalétique incluse : - Impression numérique sur PVC format 2m1 x1,40mH (enseigne haute)
- 2 impressions numérique R° PVC 0,25 x 2,50 m
- 2 impressions sur comptoirs 1x1 m + coton gratté cacao sous l'arche

cochez la case de votre choix	Superficie	Tarif HT	TVA 20%	Tarif TTC
<input type="checkbox"/>	18 m ²	5 300 €	1 060 €	6 360 €
<input type="checkbox"/>	24 m ²	5 750 €	1 150 €	6 900 €

Règlement obligatoire à la commande.

À défaut de règlement accompagnant la commande, celle-ci sera classée en attente sans exécution de travaux.

Règlement par chèque au nom de : Bienvenue à Bord Salon

Règlement par virement bancaire :

Titulaire du compte : Bienvenue à Bord Salon

Crédit Agricole Toulouse 31

Code banque 13106 – Code guichet 00500

Compte 30000255749 – Clé RIB 27

Iban FR76 1310 6005 0030 0002 5574 927

Une facture vous sera transmise à réception du règlement.

**Date, signature et cachet du demandeur
avec la mention manuscrite « lu et approuvé »**



ANNEXE 6

STAND PACKAGÉ PLATINIUM (TRADITIONNEL)

18 OU 24 M²



BON DE COMMANDE

Formulaire à retourner avant le 23 janvier 2017 accompagné du règlement
à Bienvenue à Bord, 25, avenue de Casselardit, 31300 Toulouse.

Stand n° : **Surface du stand :**

Raison sociale :

Adresse :

.....

Code postal : **Ville :**

Téléphone : **Fax :**

Responsable du stand :

Descriptif :

Hauteur du stand : 2,40 m et hauteur enseigne 3,90 m
 Sol : Moquette taupe (ref.9395) + 1 empreinte moquette 2 x 1,5 m (réf. Nut 0916)
 Structure : Cloisons de fond en méla 19mm egger (réf. U730) basalte, et U113 sable - Fabrication d'une arche enseigne + bandeaux casquette supports 6 spots encastrés en méla 19mm egger (réf. U730) basalte, et U113 sable - Fabrication 2 comptoirs en méla 19mm egger (réf. U730) basalte, et U113 sable - Coton gratté blanc en plafond arche
 Réserve : réserve de 2 m² avec porte fermant à clé, trois étagères et un portemanteau avec trois patères
 Mobilier inclus* : www.aliance-mobilier.com

- 1 table fumée (réf : 141T)
- 3 fauteuils fumé (réf. 692F),
- 2 tabourets (réf.592F),
- 1 corbeille à papier (réf. 843K),
- 1 plante (réf. 933)
- 1 porte document plexi transparent
- 3 étagères
- 1 porte-manteau 3 patères

** sous réserve des disponibilités au moment de la commande*

Éclairage inclus : - Deux spots à tige 300 watts, 6 spots encastrés 50W, 1 multiprise réserve, 1 applique murale
 Signalétique incluse : - Une signalétique haute en impression numérique recto de 2,10 m x 1,40 m
 - 2 enseignes exposant allées recto 0,25 m x 2,50 m
 - Une signalétique en impression numérique façade comptoir (x 2) 1x1 m

cochez la case de votre choix	Superficie	Tarif HT	TVA 20%	Tarif TTC
<input type="checkbox"/>	18 m ²	6 750 €	1 350 €	8 100 €
<input type="checkbox"/>	24 m ²	7 150 €	1 430 €	8 580 €

Règlement obligatoire à la commande.

À défaut de règlement accompagnant la commande, celle-ci sera classée en attente sans exécution de travaux.

Règlement par chèque au nom de : Bienvenue à Bord Salon

Règlement par virement bancaire :
 Titulaire du compte : Bienvenue à Bord Salon
 Crédit Agricole Toulouse 31
 Code banque 13106 – Code guichet 00500
 Compte 30000255749 – Clé RIB 27
 Iban FR76 1310 6005 0030 0002 5574 927

Une facture vous sera transmise à réception du règlement.

**Date, signature et cachet du demandeur
avec la mention manuscrite « lu et approuvé »**



ANNEXE 7

STAND PACKAGÉ PRESTIGE (TRADITIONNEL)

18 OU 24 M²



BON DE COMMANDE

Formulaire à retourner avant le 23 janvier 2017 accompagné du règlement
à Bienvenue à Bord, 25, avenue de Casselardit, 31300 Toulouse.

Stand n° : **Surface du stand :**

Raison sociale :

Adresse :

.....

Code postal : **Ville :**

Téléphone : **Fax :**

Responsable du stand :

Descriptif :

Hauteur du stand : 2,40 m et hauteur enseigne 3,90 m

Sol : Moquette prune (ref.1129)

Structure : 8 cloisons de fond réalisées avec des cadres en aluminium, recouverts d'une toile imprimée tendue sur toute la surface visible. Fabrication d'une arche enseigne rétro-éclairée, recouverte d'une toile imprimée tendue sur toute la surface

Réserve : Réserve 2 m² avec porte, recouverte d'une toile imprimée tendue sur toute la surface visible (sauf intérieur de la réserve).

Mobilier inclus* : www.aliance-mobilier.com

- 1 comptoir Vague blanc (ref. 714W)
- 1 table en verre transparent (ref. 141T)
- 1 présentoir plexi transparent (ref. 788T)
- 3 chaises transparentes (ref. 490T)
- 1 étagère métal (ref. 768X)
- 1 corbeille à papier (ref. 843K)
- 2 tabourets transparents (ref. 592T)
- 1 portemanteau (ref. 860G)
- 1 plante (ref. 933)

** sous réserve des disponibilités au moment de la commande*

Éclairage inclus : - Trois spots à tiges halogènes, 1 multiprise réserve

Signalétique incluse : - Signalétique haute : 2000 x ht 800 mm, cloison de fond : 4000 x ht 2500 mm, cloison de la réserve : 2000 x ht 2500 mm, cloison retour réserve : 500 x ht 2500 mm, cloison arche (rétro-éclairée) : 1000 x ht 2500 mm, cloison extérieure sur allée : 1500 x ht 2500 mm.

cochez la case de votre choix	Superficie	Tarif HT	TVA 20%	Tarif TTC
<input type="checkbox"/>	18 m ²	9 100 €	1 820 €	10 920 €
<input type="checkbox"/>	24 m ²	9 500 €	1 900 €	11 400 €

Règlement obligatoire à la commande.

À défaut de règlement accompagnant la commande, celle-ci sera classée en attente sans exécution de travaux.

Règlement par chèque au nom de : Bienvenue à Bord Salon

Règlement par virement bancaire :

Titulaire du compte : Bienvenue à Bord Salon

Crédit Agricole Toulouse 31

Code banque 13106 – Code guichet 00500

Compte 30000255749 – Clé RIB 27

Iban FR76 1310 6005 0030 0002 5574 927

Une facture vous sera transmise à réception du règlement.

**Date, signature et cachet du demandeur
avec la mention manuscrite « lu et approuvé »**



ANNEXE 8 LES PLANCHERS 18 OU 24 M²



BON DE COMMANDE

Formulaire à retourner avant le 23 janvier 2017 accompagné du règlement
à Bienvenue à Bord, 25, avenue de Casselardit, 31300 Toulouse.

Stand n° : Surface du stand :

Raison sociale :

Adresse :

Code postal : Ville :

Téléphone : Fax :

Responsable du stand :

Descriptif : OPTIONS PLANCHER POUR 18 M² OU 24 M²

Option 1 / Plancher et parquet Domofloor

- Plancher épaisseur 38mm, plinte + cornières alu, parquet domofloor ép. 8 mm
- Pose et dépose

cochez la case de votre choix	Superficie	Tarif HT	TVA 20%	Tarif TTC
<input type="checkbox"/>	18 m ²	983 €	196,60 €	1179,60 €
<input type="checkbox"/>	24 m ²	1 283 €	256,60 €	1539,60 €

Option 2 / Plancher et revêtement sol PVC

- Plancher épaisseur 38mm, plinte + cornières alu, PVC aspect béton gamme forbo salon trafic
- Pose et dépose

cochez la case de votre choix	Superficie	Tarif HT	TVA 20%	Tarif TTC
<input type="checkbox"/>	18 m ²	1 648 €	329,60 €	1977,60 €
<input type="checkbox"/>	24 m ²	2 135 €	427 €	2562 €

Règlement obligatoire à la commande.

À défaut de règlement accompagnant la commande, celle-ci sera classée en attente sans exécution de travaux.

Règlement par chèque au nom de : Bienvenue à Bord Salon

Règlement par virement bancaire :
Titulaire du compte : Bienvenue à Bord Salon
Crédit Agricole Toulouse 31
Code banque 13106 – Code guichet 00500
Compte 30000255749 – Clé RIB 27
Iban FR76 1310 6005 0030 0002 5574 927

Une facture vous sera transmise à réception du règlement.

Date, signature et cachet du demandeur
avec la mention manuscrite « lu et approuvé »



ANNEXE 9 BDC INVITATIONS GRATUITES



BON DE COMMANDE INVITATIONS GRATUITES

SALON DU LOGEMENT NEUF DE TOULOUSE 10, 11 ET 12 MARS

SOCIÉTÉ :

ADRESSE :

NOM DU RESPONSABLE :

NOMBRE D'INVITATIONS :

- 100 EXEMPLAIRES
- 200 EXEMPLAIRES
- 300 EXEMPLAIRES
- 400 EXEMPLAIRES
- 500 EXEMPLAIRES

Ces invitations vous seront envoyées par courrier.
Merci de retourner ce document avant le 23/01/2017 à l'adresse :

elodie.bab@numericable.fr

BON DE COMMANDE

Formulaire à retourner avant le 23 janvier 2017 accompagné du règlement
à Bienvenue à Bord, 25, avenue de Casselardit, 31300 Toulouse.

Stand n° : Surface du stand :

Raison sociale :

Adresse :

Code postal : Ville :

Téléphone : Fax :

Responsable du stand :

Branchement électrique 3kW en monophasé

> Tarif : 200 € HT

Branchement électrique 6kW en triphasé

> Tarif : 300 € HT

Branchement électrique 9kW en triphasé

> Tarif : 600 € HT

Règlement obligatoire à la commande.

À défaut de règlement accompagnant la commande,
celle-ci sera classée en attente sans exécution de travaux.

Règlement par chèque au nom de : Bienvenue à Bord Salon

Règlement par virement bancaire :

Titulaire du compte : Bienvenue à Bord Salon

Crédit Agricole Toulouse 31

Code banque 13106 – Code guichet 00500

Compte 30000255749 – Clé RIB 27

Iban FR76 1310 6005 0030 0002 5574 927

Une facture vous sera transmise à réception du règlement.

**Date, signature et cachet du demandeur
avec la mention manuscrite « lu et approuvé »**

EMPLACEMENT BOITIER ÉLECTRIQUE

- 1) - Veuillez tracer le plan de votre stand sur la grille ci-après en situant les allées et les stands voisins
- 2) - Veuillez indiquer par une croix votre choix pour l'emplacement du boîtier électrique

0 m	1 m	2 m	3 m	4 m	5 m	6 m	7 m	8 m	9 m	10 m

NOM ET N° DU STAND :

CONTACT : TÉL. :

À joindre impérativement avec les plans techniques de votre stand pour validation auprès du commissaire général avant le 30/01/2017 à l'adresse suivante :

elodie.bab@numericable.fr